

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 30 AOÛT 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, **le lundi, trentième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021) à 19h**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière ainsi que monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

313-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

314-08-21

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'évolution de la situation pandémique;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires pour protéger la santé de la population;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que les séances du Conseil municipal soient tenues à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

Que les séances du Conseil soient tenues par vidéoconférence, accessible aux citoyens et enregistrées pour la durée où des mesures sanitaires liées à la pandémie seront en vigueur.

Que soit permis aux citoyens de transmettre des questions écrites à tout moment avant la séance.

Que l'enregistrement de la séance du Conseil soit par la suite diffusé sur le site Web de la Ville.

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

315-08-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h03.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 août 2021.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, directeur général adjoint
trésorier